



COLLÈGE-LYCÉE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE

Enseignement agricole privé

524, avenue du Pont des Fontaines

84200 CARPENTRAS

Tél. : 04-90-63-07-70 – contact@leschenes.org

www.leschenes.org

POUR LES ELEVES QUI ENTRENT EN TERM BAC STAV

* **Les cours commenceront le mercredi 2 septembre 2026 à 8h00.**

La demi-pension fonctionnera dès le 2 septembre.

* **Horaires des cours** : Les cours auront lieu tous les jours de 7h55 à 11h55 et de 13h20 à 16h25 ou 17h20 selon l'emploi du temps

* **Les internes** : L'installation dans les chambres avec les surveillants de l'internat se fera le soir à partir de 17h.

* **Stages** : Les élèves de T^{ale} STAV attendront les informations des enseignants pour leurs démarches de recherche de stage.

* **Tablettes** : Les élèves doivent apporter la tablette fournie par la Région l'année dernière en état de marche.

* **Pour les cours**, prévoir :

- Feuilles de copies simples et doubles, calculatrice de type scientifique équipée du mode examen : NUMWORKS

- 1 blouse en coton pour le laboratoire à **marquer au nom** de l'élève

- 1 cadenas pour le casier

* **Une tenue de sport** marquée au nom de l'élève (survêtement et chaussures) est **obligatoire**.

Nous demandons que tous les courriers et documents soient signés par les parents même si l'élève est majeur.

L'Etablissement sera fermé du vendredi 17 juillet au lundi 17 août inclus



COLLÈGE-LYCÉE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE

Enseignement agricole privé

524, avenue du Pont des Fontaines

84200 CARPENTRAS

Tél. : 04-90-63-07-70 – contact@leschenes.org

www.leschenes.org

INFORMATIONS INTERNAT POUR LES Ter STAV 2026-2027

Le **vendredi 11 septembre à 18h15**, la surveillante d'internat vous accueillera, en présence du Chef d'Etablissement, pour vous expliquer le déroulement de l'année. Elle vous remettra aussi le règlement de l'internat. Cette rencontre durera environ une heure.

Par ailleurs, merci de remplir et signer le coupon ci-dessous concernant l'autorisation de sortie du mercredi. Seuls les élèves ayant une autorisation écrite de leur responsable légale auront la possibilité de

- Sortir le mercredi de 13h30 à 16h30 (sans surveillance)
- Rester au lycée toute l'après midi
- Rentrer chez eux du mercredi 12h00 jusqu'au jeudi matin 8h.

Talon à compléter par le responsable légal et à rendre à la vie scolaire pour le 20/08/2026

Le mercredi, mon fils, ma fille _____

interne pour l'année scolaire 2026-2027 en classe de _____

- ☐ Sortira de 13h30 à 16h30 (sans surveillance)
- ☐ Restera au lycée toute l'après midi
- ☐ Partira du mercredi 12h00 jusqu'au jeudi matin 8h00

Fait à _____, le _____

Signature :



COLLÈGE-LYCÉE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE

Enseignement agricole privé

524, avenue du Pont des Fontaines

84200 CARPENTRAS

Tél. : 04-90-63-07-70 – contact@leschenes.org

www.leschenes.org

TROUSSEAU POUR LES INTERNES

- 1 alèse plastifiée en 90 cm
- draps
- oreiller + taie d'oreiller
- couette
- linge de toilette
- pharmacie personnelle + photocopie de l'ordonnance en cas de traitement régulier
- pantoufle_et pyjama